

PREMIÈRE TENTATIVE DE FUSION DES DEUX FÉDÉRATIONS

CONGRÈS MIXTE DE PARIS

(JUILLET 1893)

Le Congrès de la Fédération des Bourses, qui avait tenu ses séances à Toulouse au commencement de 1893, avait décidé pour le 18 juillet la convocation d'un congrès de fusion où les deux Fédérations devaient se réunir. Mais depuis, un grave événement venait de se produire. M. Charles Dupuy avait fermé le 7 juillet la Bourse du travail de Paris, devenue un foyer révolutionnaire **(1)**, et le Congrès de Paris prit de ce fait une grande importance. Les délégués vinrent nombreux y assister et l'élément révolutionnaire y fut largement représenté.

«L'idée des Bourses, dit le rapport de la Commission, a plus fait pour fortifier le mouvement syndical, que dix années d'efforts des militants, aussi bien que M. Dupuy a plus fait en fermant la Bourse de Paris et en attaquant les syndicats, que vingt années de propagande».

M. Guesde, de son côté, félicitait dans *le Matin*, M. Dupuy qui, en encombrant de sa police et de ses troupes à cheval l'impasse syndicale et corporative, dans laquelle menaçaient de s'égarer un trop grand nombre de travailleurs, avait rejeté dans le mouvement politique, c'est-à-dire dans la vraie voie socialiste, le parti ouvrier tout entier, désormais convaincu qu'en dehors du gouvernement conquis par la classe ouvrière, il n'y a pas de salut, pas d'émancipation du travail.

Le premier acte du Congrès est de voter la protestation suivante:

Le Congrès des Chambres syndicales ouvrières de France, siégeant à Paris, salle du Commerce, 94, rue du Faubourg du Temple, représentant plus de 300.000 travailleurs groupés,

Proteste contre les mesures de répression prises par le gouvernement contre la classe ouvrière;

Il engage tous ceux qui luttent pour la République sociale, à ne pas prendre part aux fêtes officielles du 14 juillet, afin de montrer leur mépris pour un gouvernement qui n'a pas hésité à faire assommer la population parisienne par la police.

Puis la discussion s'ouvre immédiatement sur la question de l'union de toutes les organisations ouvrières.

M. Groussier voit deux façons de réaliser ce projet: la première, en formant des Fédérations locales par les Bourses du travail; la seconde, en unissant ces Fédérations locales par la Fédération des Bourses. Mais il existe d'autres fédérations qu'il importe de favoriser. Ce sont les fédérations de métiers dont le trait d'union doit être le Secrétariat du Travail, créé par le Congrès de Bruxelles.

« Si nous avons à rechercher des exemples, ajoute M. Groussier, nous n'aurions qu'à jeter un regard sur les Fédérations nationales de l'Angleterre et de l'Amérique, pour nous persuader de leur puissance, puissance économique et politique. Suivons-les donc sur ce terrain, et faisons du Secrétariat du Travail le point central des Fédérations de métiers, pour qu'elles puissent être reliées internationalement.

M. Sapin (de Lyon) attaque la Fédération des Bourses & laquelle il n'est pas utile d'adhérer, car on ne peut se dire ni socialiste, ni révolutionnaire, si l'on accepte les subventions des Conseils municipaux. Il faut avoir les coudées franches pour faire l'agitation ouvrière.

(1) Les syndicats parisiens constitués pour la plupart sans avoir rempli aucune des formalités prescrites par la loi du 21 mars 1884, avaient été mis en demeure de se conformer dans le plus bref délai à ces formalités ; et, comme les exigences administratives les avaient laissés dédaigneux, le gouvernement ordonna la fermeture de la Bourse du travail. Les syndicats furent surpris, non de ce coup de force, mais de la façon dont il fut accompli. Ils l'avaient attendu quelques jours plus tôt, et du 3 au 5 juillet, ils avaient pour ainsi dire, militairement gardé la Bourse, résolus à opposer la force à la force. Rassurés par l'inaction gouvernementale, ils crurent que la menace de fermeture ne serait pas réalisée et se relâchèrent de leur surveillance. Le 6 juillet, ils étaient en petit nombre, quand soudain les soldats logés à la caserne du Prince-Eugène, pénétrèrent dans l'immeuble de la rue du Château-d'Eau et en expulsèrent brutalement les défenseurs.

M. Tardy (de Saint-Etienne) voit au contraire dans la Fédération des Bourses l'organisation qui doit centraliser toutes les forces ouvrières.

M. Léon Martin proteste contre le reproche adressé à la Fédération des Bourses de vouloir étouffer et dominer les autres organisations ouvrières:

«Jamais, conclut-il, cette pensée désorganisatrice, indigne de travailleurs socialistes, ne nous a animés. Nous voulons l'union, avec toute la sincérité qui nous anime, parce que nous sommes certains que c'est le seul moyen de réussir ce que nous désirons tous. Cependant, dans les deux Fédérations syndicales, celle des Bourses et celle des Syndicats créée à Lyon en 1886, et à laquelle pour mon compte j'ai travaillé de toutes mes forces, que j'ai toujours défendue, jusqu'à la création de la Fédération des Bourses, je préfère l'une à l'autre, trouvant le moyen meilleur.

La Fédération des Bourses est acceptée par tous les esprits. Les villes, qui ont des Bourses, veulent les garder et les défendre; celles qui n'en ont pas, veulent en avoir. Et la preuve que les Bourses ont l'avenir pour elles, c'est que le gouvernement les attaque partout avec la plus grande rigueur. S'il ne les craignait pas, il les laisserait vivre tranquillement».

Le Congrès vote la résolution suivante:

Tous les syndicats ouvriers existants devront dans le plus bref délai:

- adhérer à leur Fédération de métiers ou en créer s'il n'en existe pas;*
- se former en Fédérations locales ou Bourses du travail; puis ces Fédérations et Bourses du travail devront se constituer en Fédération nationale.*

A cet effet, le Congrès émet le vœu que la Fédération des Bourses du travail de France et la Fédération nationale des Chambres syndicales se fondent en une seule et même organisation.

Il sera formé un Comité central, composé de deux délégués par Fédération de métiers et de quatre pour la Fédération nationale des Bourses du Travail et des Chambres syndicales.

Les autres questions qui viennent en discussion, sont la constitution d'une caisse de grèves et la question de la grève générale.

Certains délégués demandent que la caisse soit entièrement consacrée à la grève générale, d'autres que la moitié des ressources qu'elle contiendra soit consacrée aux grèves partielles, l'autre moitié étant réservée à la grève générale. Cette caisse devra être alimentée par une cotisation de 0 fr.05 par mois et par syndiqué.

Sur le rapport de M. A. Hamelin, la grève générale est acceptée. *«Il est temps, dit ce rapport, d'abandonner la voie théorique, pour entrer dans la voie pratique».*

Il est nécessaire, ajoute le délégué de la Bourse de Mustapha, que la grève générale ne quitte pas la pensée des militants qui ont assisté à ce Congrès.

Nous ne devons pas perdre notre temps à l'organiser, dit enfin le délégué des verriers de Carmaux. Pour qu'elle aboutisse, Il faut surprendre le gouvernement par notre promptitude.

Léon de SEILHAC

“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 237 à 241
